



Rouen, le 23 octobre 2018

## Protection sociale en danger

### Accords Acticall/Sitel Frais de santé et Prévoyance

SUD alerte les salarié.es sur le danger qui pèse sur la Prévoyance. Après la récente augmentation en janvier 2018 de la mutuelle (accord frais de santé), aujourd'hui, la Direction, remet le couvert avec un accord d'adaptation sur les frais de santé et un accord d'adaptation sur la prévoyance, tentant de négocier à la baisse les prestations, et à la hausse les cotisations, mutuelle et de la prévoyance pour les salarié.es. SUD dénonce cette nouvelle attaque contre les salarié.es d'Acticall/Sitel

**Rappel :** Suite à un fort taux de sinistralité concernant les arrêts de travail la prévoyance de la branche dénonce le contrat et Le GAN prend la relève en prenant en charge la prévoyance à un prix défiant toute concurrence ! Deux ans plus tard, la Direction annonce que l'équilibre financier est de nouveau rompu : les réserves financières s'épuisent par l'augmentation des arrêts maladies, à laquelle s'ajoute la réforme sur les retraites avec l'impact du recul de l'âge des départs (62, 63 ans et plus). Ces

différents facteurs aggravent la situation structurelle de la protection sociale. Les conséquences prévisibles seront donc à charge pour les salarié.es, afin de retrouver un hypothétique équilibre des comptes : l'augmentation des cotisations et la baisse des garanties de la prévoyance ! La Direction indique, en 2017, que le GAN se serait trompé dans sa proposition de prix et qu'il fallait trouver une solution (augmentation de la cotisation)

**Il y a eu tromperie sur la marchandise lors de la mise en place du contrat prévoyance avec le GAN !!! Et maintenant on nous présente la note !!!**

### **3 ans plus tard, la situation continue toujours de s'aggraver....**

**Aujourd'hui :** De nouveau la Direction impose la négociation d'un nouvel accord prévoyance et frais de santé ; indiquant que les 2 doivent être négociés en parallèle pour que le GAN accepte de nous garder. La Direction annonce que le taux de sinistralité a augmenté de 20%, suite à une nouvelle augmentation des arrêts maladies. (66% d'arrêt maladie chez les CDI)

Au 31 octobre 2018 une résiliation à titre conservatoire sera adressée par le GAN.

Les conséquences pour les salarié.es :

- Augmentation de la cotisation prévoyance avec une part supportée par les salariés (12 euros par mois, jusqu'à l'heure 100% à charge de l'employeur), suppression des garanties capital décès et invalidité, prise en charge des arrêts maladie à partir de 90 jours consécutifs uniquement contre 90 jours discontinus actuellement.
- Augmentation de la cotisation frais de santé (3% en janvier 2019, 3% en juillet 2019 et 3% en janvier 2020).

**La Direction a clairement indiqué qu'elle ne savait pas, si par la suite, il y aurait de nouvelles augmentations.**

En effet, la menace de la Direction est : « l'organisme assureur du régime de prévoyance et frais de santé risque de résilier le contrat si un accord de retour à l'équilibre n'est pas signé avant janvier 2019. »

Pour SUD il est clair que la Direction essaie de passer en force.

### **POURQUOI SUD NE SIGNERA PAS CES DEUX ACCORDS EN L'ETAT ?**

La Direction est seule responsable de la souffrance des salarié.es. La Direction ne remet jamais en cause ni ses pratiques managériales, ni ses modalités de gestion des établissements.

Ce sont bien les restructurations, les rapprochements, les réorganisations, fusion, qui imposent aux personnels des contraintes physiques et psychologiques qui ont pour seul résultat la dégradation de leur état de santé. C'est bien par des départs à la retraite plus tardifs et des conditions de travail délétères que les salarié.es souffrent.



Les salarié.es ne sont en rien responsables de la détérioration de leurs conditions de travail. Ils et elles ne sont pas responsables, non plus, de l'aggravation

des politiques d'austérité qui attaquent les systèmes de protection sociale et encore moins de la santé des marchés financiers. Les salarié.es ne doivent pas subir, ni de baisse de leurs garanties protection sociale, ni d'augmentation des cotisations prévoyance et frais de santé et

par la même des baisses de revenu. Car il est évident que ce sont déjà elles et eux qui subissent de plein fouet les conséquences des politiques patronales

**SUD n'acceptera en aucun cas des baisses de salaires nets, conséquences d'une éventuelle augmentation des cotisations, ni un recul des prestations de la Prévoyance.**

**Il est indispensable avant tout, de s'attaquer aux causes réelles de la souffrance au travail des salarié.es**  
**et :**

- De revenir au droit au départ à la retraite pleine à 60 ans,
- De travailler à l'amélioration des conditions de travail,
- De maintenir l'emploi et les qualifications,
- D'arrêter d'utiliser des méthodes de gestion des personnels rétrogrades qui n'ont pour but que de casser les collectifs de travail.
- A travail égal, salaire égal

**Les salariés ne doivent pas faire les frais de l'irresponsabilité d'ACTICALL/SITEL et de certains modes d'organisation du travail qui conduisent à mettre en péril la santé physique et mentale des salariés.**

**Les salariés ne sont en aucun cas responsables des conditions de travail dégradées dans lesquelles il leur est demandé d'exercer ;**

**Les salariés ne doivent pas payer les pots cassés de la renégociation du régime de prévoyance.**



**Si les cotisations venaient à augmenter, elles devraient au minimum être compensées par une augmentation de salaire !**

- **SUD** revendique la fin des politiques d'austérité, qu'elles ont, à plusieurs reprises, dénoncée comme suicidaires économiquement, socialement et démocratiquement.
- La situation du régime de prévoyance n'est qu'une expression supplémentaire des conséquences de l'austérité imposée au secteur
- **SUD** annonce d'ores et déjà et très clairement entrer en négociations avec des positions fermes. Elles sont POUR le maintien du niveau de garanties et le maintien du montant de cotisation salariale.
- **SUD** est POUR une mesure qui incite la Direction à mettre en œuvre de meilleures conditions de travail pour les salariés.
- **SUD** rappelle une fois de plus l'obligation de résultat qui incombe aux employeurs en matière de santé et de sécurité des salariés. En ce sens, la renégociation du régime de prévoyance doit s'envisager dans le cadre d'engagements fermes de la Direction d'améliorer les conditions de travail.

**Le 14 novembre 2018**, lors de la prochaine réunion de négociation, SUD participera comme à chaque fois à la recherche paritaire de solutions pour pérenniser le régime de prévoyance.

SUD souhaite que d'autres solutions soient trouvées ; et ce, en défense des intérêts des salariés qui ne sont en rien responsables du blocage des salaires, des impacts financiers liés aux contre-réformes, aux choix politiques d'austérité budgétaire et à leurs conséquences en termes de conditions de travail.



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déléguée Syndicale Centrale : <b>Isabel Pereira</b></li> <li>• Déléguée Syndicale C. Adjointe : <b>Léa Bonnet</b></li> <li>• Délégué.(e) Syndical (e) :</li> <li>• Délégué.e(s) du Personnel :</li> </ul>	06.63.78.21.01 / <a href="mailto:isabelcarl@outlook.com">isabelcarl@outlook.com</a> ..... / <a href="mailto:Lea_bonnet@hotmail.fr">Lea_bonnet@hotmail.fr</a> ..... .....
--	---

